

## Communiqué de presse

### Communication

Case postale, CH-8022 Zurich  
 Téléphone +41 44 631 31 11  
[communications@snb.ch](mailto:communications@snb.ch)

Zurich, le 5 août 2013

---

## Données importantes de politique monétaire pour la semaine se terminant le 2 août 2013

### Taux d'intérêt de référence de la BNS (en pour-cent)

Date	Marge de fluctuation du Libor à trois mois	Libor à trois mois <sup>1</sup>	Taux spécial de la facilité pour resserments de liquidités <sup>2</sup>
29.07.13	0.00 - 0.25	0.02000	0.50
30.07.13	0.00 - 0.25	0.02000	0.50
31.07.13	0.00 - 0.25	0.01800	0.50
01.08.13	0.00 - 0.25	0.01800	.
02.08.13	0.00 - 0.25	0.01800	0.51

<sup>1</sup> London Interbank Offered Rate, calculé par la British Bankers' Association.

<sup>2</sup> SARON (Swiss Average Rate Overnight), fixing de 12h00 + 50 points de base. Le taux spécial est toujours d'au moins 0,50%

### Swiss Average Rates<sup>3</sup> (en pour-cent)

Date	SARON Fixing de 12h00	SARON Clôture du négoce	SAR1W Clôture du négoce	SAR1M Clôture du négoce	SAR3M Clôture du négoce
29.07.13	-0.018	-0.017	-0.046	-0.056	-0.080
30.07.13	-0.010	-0.009	-0.012	-0.026	0.028
31.07.13	-0.004	-0.006	-0.035	-0.031	-0.080
01.08.13	.	.	.	.	.
02.08.13	0.006	0.001	-0.050	-0.033	-0.080

<sup>3</sup> Les Swiss Average Rates sont des taux d'intérêt pondérés par le volume, qui se basent sur les transactions conclues et sur les prix de référence du jour de négoce concerné. Le calcul des prix de référence repose sur les quotes disponibles dans le carnet d'ordres de la plate-forme électronique de négoce d'Eurex. Les Swiss Average Rates sont calculés par SIX Swiss Exchange.

## Communiqué de presse

**Moyenne des avoirs à vue en francs à la BNS, pour la semaine se terminant le 2 août 2013**<sup>4</sup>  
(en millions de francs)

Avoirs en comptes de virement des banques en Suisse	320 695
Autres avoirs à vue en francs	49 127
<b>Total des avoirs à vue en francs à la BNS</b>	<b>369 822</b>

<sup>4</sup> Depuis que PostFinance SA a obtenu, le 26 juin 2013, la licence bancaire, son compte de virement ne figure plus sous les autres avoirs à vue en francs, mais sous les comptes de virement des banques en Suisse.

**Réserves minimales: avoirs en comptes de virement des banques en Suisse, en moyenne de la période d'application**<sup>4,5</sup>  
(en millions de francs)

Période d'application précédente Moyenne jusqu'au	Avoirs en comptes de virement	Période d'application en cours Moyenne jusqu'au	Avoirs en comptes de virement
21.06.13	279 477	26.07.13	322 373
28.06.13	292 998	02.08.13	321 534
05.07.13	305 232		
12.07.13	310 893		
19.07.13	313 586		
Moyenne de la période	313 586		

<sup>4</sup> Depuis que PostFinance SA a obtenu, le 26 juin 2013, la licence bancaire, son compte de virement ne figure plus sous les autres avoirs à vue en francs, mais sous les comptes de virement des banques en Suisse.

<sup>5</sup> La période d'application s'étend du 20 d'un mois au 19 du mois suivant.

**Réserves minimales: accomplissement de l'exigence au cours des 12 dernières périodes d'application**  
(en millions de francs)

Période	Montant requis	Actifs pouvant être pris en compte <sup>6</sup>	Billets et pièces	Avoirs en comptes de virement	Accomplissement en %	Taux d'intérêt <sup>7</sup> en %
20.06.12 - 19.07.12	11 707	252 036	5 837	246 199	2 153	4.00
20.07.12 - 19.08.12	11 988	282 432	5 827	276 605	2 356	3.98
20.08.12 - 19.09.12	12 429	296 223	5 635	290 588	2 383	3.98
20.09.12 - 19.10.12	12 984	297 316	5 630	291 686	2 290	3.99
20.10.12 - 19.11.12	13 282	297 573	5 540	292 033	2 240	3.97
20.11.12 - 19.12.12	13 442	299 125	5 803	293 322	2 225	3.99
20.12.12 - 19.01.13	13 538	291 438	6 451	284 987	2 153	3.98
20.01.13 - 19.02.13	13 483	289 173	6 106	283 068	2 145	3.97
20.02.13 - 19.03.13	13 369	289 807	5 885	283 923	2 168	3.97
20.03.13 - 19.04.13	13 539	288 861	5 972	282 889	2 134	3.99
20.04.13 - 19.05.13	13 557	286 407	5 975	280 433	2 113	3.98
20.05.13 - 19.06.13	13 515	282 898	5 960	276 938	2 093	3.98

<sup>6</sup> Somme des billets, pièces et avoirs en comptes de virement.

<sup>7</sup> Pour le calcul de la pénalité à verser en cas de détention insuffisante de réserves minimales.